

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.350

**Pôle d'Echanges
Multimodal (PEM) de
La Couronne :
définition du projet,
affectation de la
maîtrise d'ouvrage et
approbation du plan
de financement**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.10.350**

MOBILITES

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA COURONNE : DEFINITION DU PROJET, AFFECTATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de développement de l'offre de service TER périurbain autour de l'agglomération d'Angoulême, SNCF Réseau (RFF à l'époque) a été mandaté par la région Poitou Charentes fin 2012 afin de produire une étude portant sur l'opportunité de création de trois haltes à Saint-Michel sur Charentes, Nersac et La Couronne.

Les conclusions de cette étude ont été présentées lors d'un comité de pilotage le 22 octobre 2013, retenant l'intérêt de la réouverture de la halte ferroviaire TER à La Couronne.

Aussi, l'agglomération souhaite profiter de ce projet de réouverture de la halte ferroviaire de La Couronne pour développer une plate-forme de mobilité multimodale qui rayonnera sur le bassin sud et ouest de l'agglomération afin de :

- Favoriser l'accès à la halte ferroviaire, aux lignes TER et à la LGV SEA par l'aménagement d'une plateforme d'échanges entre les différents modes de transport
- Favoriser l'usage des transports en commun et modes doux avec :
 - l'insertion des lignes BHNS
 - des connexions avec les lignes de transport périurbaines du sud de La Couronne (Roullet, Mouthiers, Claix...) ;
 - des liaisons et équipements cyclables.
- Développer l'attractivité des communes du bassin sud de l'agglomération à travers cette nouvelle polarité de mobilité.
- Désenclaver le site de l'ancienne gare et les quartiers situés à l'Est du site (La Contrie...) pour créer des connexions urbaines.
- Préparer un après LAFARGE (Imagiland, prison, ...).
- Favoriser l'accès aux trains pour les étudiants du campus universitaire.
- Soulager l'occupation du PEM d'Angoulême.

Ce projet de pôle de mobilité de La Couronne s'articule donc en trois sous projets :

- La réouverture de la halte ferroviaire avec les travaux de mise aux normes des quais
- La création d'une passerelle qui permettra de donner accès aux quais, au pôle d'échanges (bus BHNS, vélos, stationnements) et la partie Est de la commune (La Contrie).
- La création d'un parvis multimodal sur l'actuelle « cour de la gare » avec des cheminements piétons, vélos, un arrêt BHNS, un parking relais.

Au regard de la compétence de GrandAngoulême en tant qu'Autorité organisatrice des Mobilités et de son expertise technique acquise sur le chantier de la passerelle gare d'Angoulême (auprès de la SNCF, des entreprises spécialisées), il est proposé dans un premier temps que GrandAngoulême assure la maîtrise d'ouvrage des études des opérations passerelle et parvis puis que la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces opérations soit confirmée après la validation du programme intégrant les coûts prévisionnels, le plan de financement, la conception du projet et le bilan de la concertation préalable.

La SPL GAMA mène actuellement une étude préliminaire sur le PARVIS pour définir la conception et un coût estimatif du projet. Pour le cas de la Passerelle, une étude de niveau Avant-projet a été menée par SNCF Réseau et validée en Comité de pilotage du 18 octobre 2017.

A ce stade amont des projets de passerelle et de parvis, le plan de financement prévisionnel est le suivant mais reste à confirmer pas les décisions effectives d'octroi des participations et subventions des partenaires.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL « AMENAGEMENT DU PARVIS ET PASSERELLE »

Dépenses	Montants en € HT	Recettes	Montants en €	%
Parvis	3 034 400 €	FEDER	1 793 540 €	35%
Passerelle	2 090 000 €	Région	1 281 100 €	25%
		Etat (DSIL)	1 024 880 €	20%
		Autofinancement	1 024 880 €	20%
TOTAL	5 124 400 €	TOTAL	5 124 400 €	100%

PLAN DE FINANCEMENT DES QUAIS DE LA GARE TER DE LA COURONNE

Dépenses	Montants en € HT	Recettes	Montants en €
A stade AVP	2 920 000 €	Commune de la Couronne	1 000 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine / FEDER	1 450 000 €
		Autofinancement	470 000 €
TOTAL	2 920 000 €	TOTAL	2 920 000 €

Concernant les travaux de mise aux normes des quais, SNCF Réseau a mené des études Avant-Projet qui ont été présentées aux partenaires lors des comités techniques du 11 juillet et du 18 octobre 2017, puis d'un comité de pilotage en date du 21 décembre 2017. Le coût prévisionnel, à ce stade, est de 2 920 000 € (dont 500 000 € d'intervention sur les réseaux).

Les évolutions du contexte national depuis la signature de la CFI AVP, à savoir le Contrat de Performance 2017-2026 entre l'Etat et SNCF Réseau qui concentre les moyens humains et financiers sur la régénération du réseau ferroviaire structurant, ainsi que le décret 2017-443 du 30 mars 2017 fixant les conditions de participation de SNCF Réseau aux investissements ferroviaires, conduisent SNCF Réseau à ne plus pouvoir participer au montage financier de l'opération.

Toutefois, SNCF Réseau reste le maître d'ouvrage obligatoire pour les travaux des quais. La poursuite de l'opération de mise en accessibilité des quais en phase PROJET doit faire l'objet d'une convention de financement entre les partenaires région Nouvelle-Aquitaine, commune et GrandAngoulême.

La présente délibération a pour objet la validation de cette convention d'étude qui fixe le périmètre, le contenu, les délais et le coût de l'étude.

L'objectif de l'étude de projet est de préciser la consistance et d'optimiser les coûts de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Les études PRO intégreront en particulier des recherches d'optimisation des travaux de signalisation ferroviaire, des structures et des longueurs des quais.

Le délai prévisionnel complet d'étude est estimé entre 6 et 9 mois.

Le coût de l'étude et la répartition proposée sont les suivants :

Phase PRO	Clé de répartition %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Région Nouvelle Aquitaine	50 %	110 000 €
Grand Angoulême	25 %	55 000 €
Commune de La Couronne	25 %	55 000 €
TOTAL	100 %	220 000 €

Vu la délibération n°61 B du bureau communautaire du 14 juin 2018 qui autorisait le Président ou son représentant à solliciter des subventions au titre du DSIL avec à l'appui le plan de financement prévisionnel ci-dessus « aménagement du parvis et de la passerelle »,

Vu l'autorisation de programme d'un montant de 55 000 € votée dans le cadre du Budget Primitif 2018,

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 9 octobre 2018,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la maîtrise d'ouvrage des études du parvis et de la passerelle du pôle d'échanges multimodal de La Couronne,

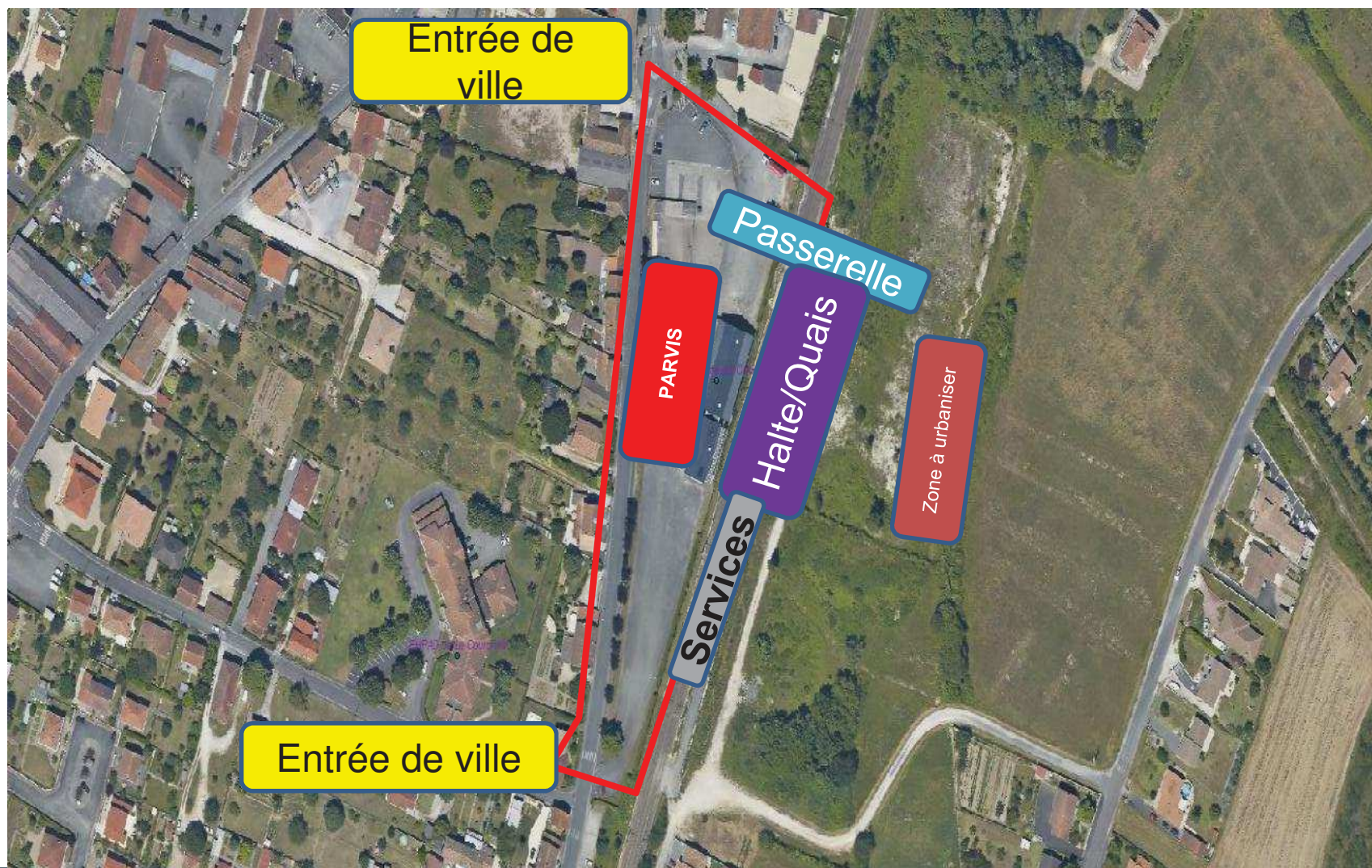
D'APPROUVER la convention de financement de l'étude Projet de mise aux normes des quais de la halte ferroviaire de La Couronne avec SNCF Réseau, à hauteur de 55 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2018	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2018

1. Le périmètre et fonctions du PEM

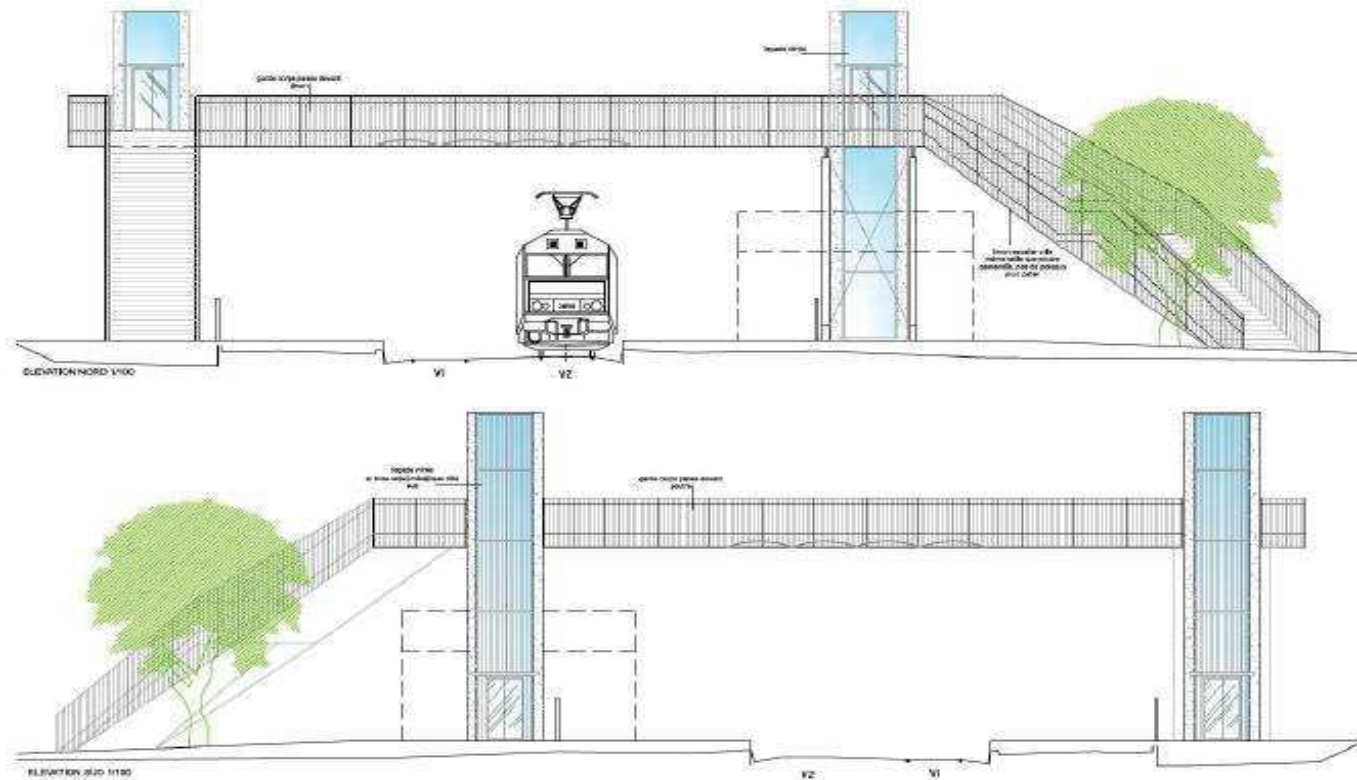


2.2 La passerelle

Réalisation de l'étude Avant-Projet par SNCF Réseau, les principaux éléments:

03. RENDU ARCHITECTURAL

ELÉVATIONS NORD ET SUD



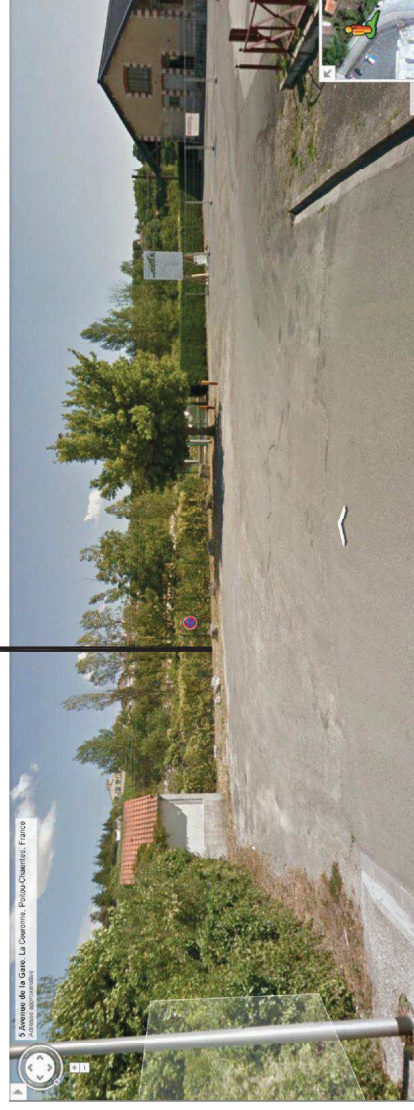
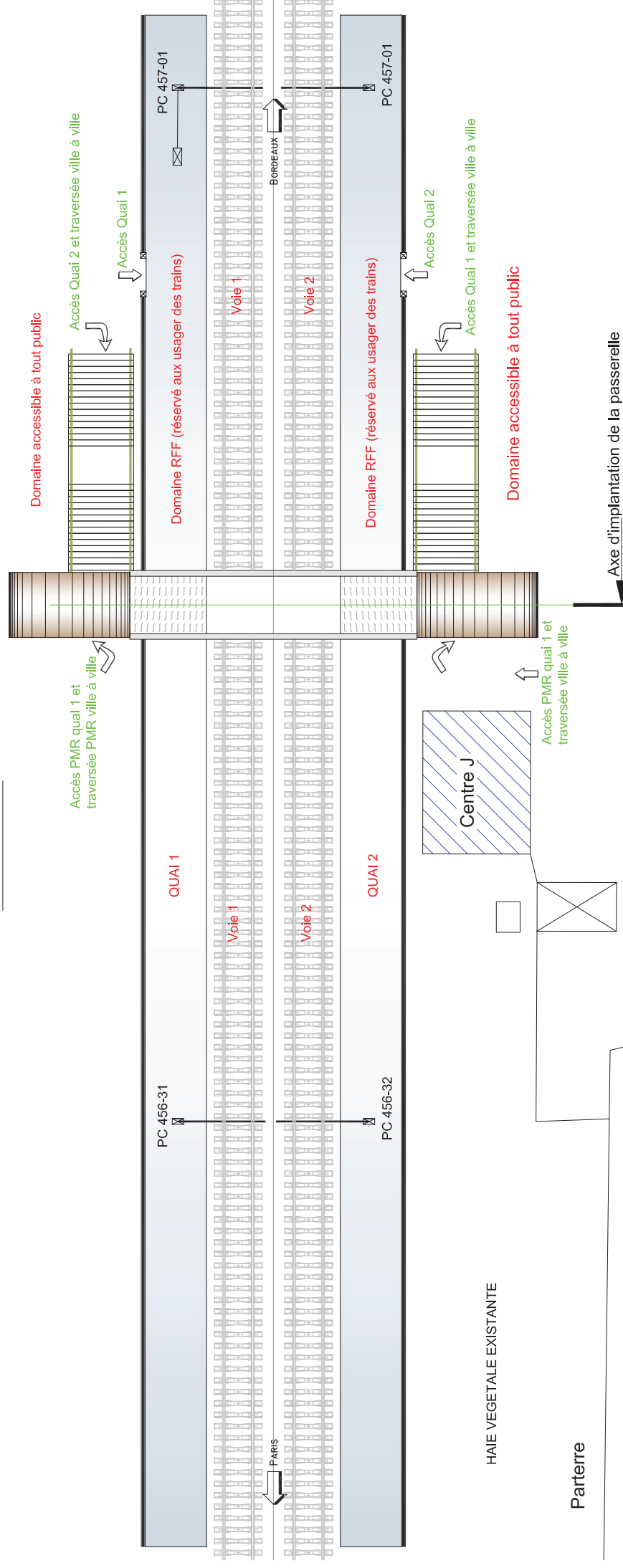
2.3 Extrait d'un croquis d'ambiance au stade faisabilité



ANNEXE 3.1 : Halte de LA COURONNE - Création d'une passerelle de traversée des voies accessible PMR par Ascenseurs

Vue en Plan de Principe

Echelle 1/200

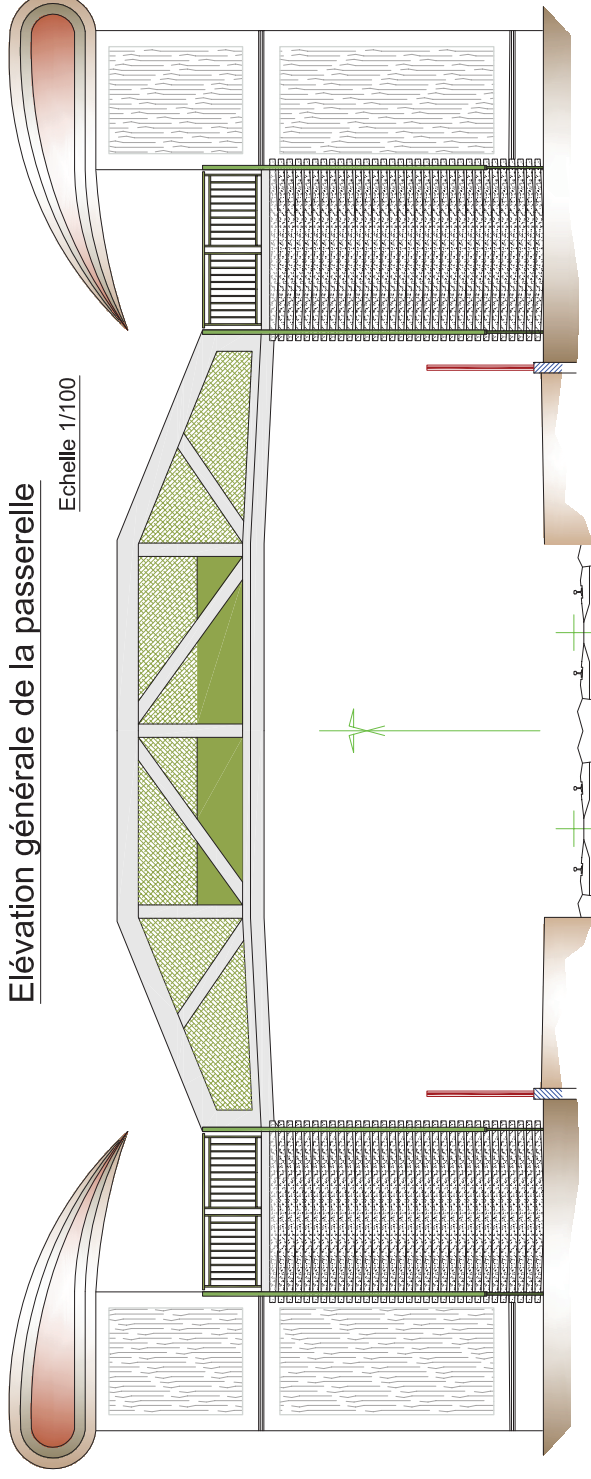


ANNEXE 3.1 : Halte de LA COURONNE - Création d'une passerelle de traversée des voies accessible PMR par Ascenseurs

(SUITE)

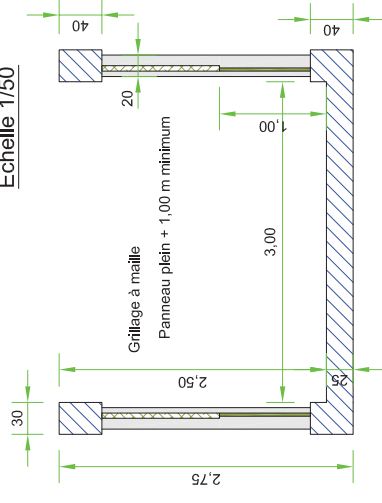
Elévation générale de la passerelle

Echelle 1/100



Coupe Transversale
dans l'axe du tablier

Echelle 1/50



Coupe longitudinale dans l'axe du tablier

Echelle 1/100

